



HAL
open science

**Compte rendu de l'ouvrage de Menger Pierre-Michel,
'Les intermittents du spectacle: Sociologie d'une
exception'**

Didier Demazière

► **To cite this version:**

Didier Demazière. Compte rendu de l'ouvrage de Menger Pierre-Michel, 'Les intermittents du spectacle: Sociologie d'une exception'. Sociologie du Travail, 2007, 49 (3), pp.403 - 405. hal-03459623

HAL Id: hal-03459623

<https://sciencespo.hal.science/hal-03459623>

Submitted on 1 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pierre-Michel Menger, *Les intermittents du spectacle. Sociologie d'une exception*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, (collection cas de figure), Paris, 2005 (286 pages)

Les intermittents du spectacle, c'est-à-dire les salariés (artistes, cadres, techniciens, ouvriers) des arts du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel, font de manière répétée l'actualité, pour défendre les particularités de leur régime d'assurance chômage. Celui-ci est régulièrement critiqué et attaqué en raison de son déficit chronique, que des réformes successives ne sont pas parvenues à endiguer. Le conflit qui en résulte est énigmatique à plusieurs égards : par sa permanence puisqu'il dure depuis plus de 20 ans ; par son enjeu puisque les salariés sont mobilisés pour promouvoir, et non combattre, la flexibilité d'emploi ; par ses acteurs puisque les employeurs du secteur soutiennent les salariés engagés dans la défense de l'intermittence. La compréhension des ressorts de ce « conflit d'exception », comme le qualifie Menger, est au cœur d'un ouvrage réussi et passionnant, qui explore le fonctionnement du système d'emploi de l'intermittence, analyse les régulations d'un marché du travail atypique, renseigne les évolutions de la démographie professionnelle de ce secteur, restitue la complexité des situations des artistes-interprètes, analyse la subtilité des transactions salariales et des négociations contractuelles, décrypte les règles, mais aussi les usages, du régime d'indemnisation du chômage. Progressivement, les connaissances s'emboîtent pour livrer une analyse cohérente du régime d'emploi de l'intermittence, que l'auteur appelle avec justesse « régime d'emploi-chômage ». L'équilibre entre la minutie de l'argumentation, nourrie par des annexes

d'une richesse exemplaire, et la clarté du tableau brossé est rarement aussi bien tenu que dans ce livre.

Ce système d'emploi se caractérise par une instabilité des relations d'emploi et par une organisation de la production par projet. Le socle juridique en est le « contrat à durée déterminée d'usage constant », qui correspond à une formule permettant la flexibilité contractuelle maximale : la relation d'emploi est nouée pour la réalisation d'une prestation (participation à un spectacle, une émission, un tournage...) et s'interrompt dès que celle-ci est réalisée, quitte à ce qu'un nouveau contrat soit conclu en cas de succès, par nature imprévisible. Les individus ont donc une activité professionnelle discontinue, contractent avec une multiplicité d'employeurs avec lesquels ils ont des engagements de courte durée. C'est que la production des spectacles répond à une organisation par projet basée sur un ajustement rapide aux variations de l'activité, sur une réallocation instantanée des facteurs de production, et finalement sur une flexibilité fonctionnelle maximale. Si le CDD d'usage est une composante indispensable de ce mode de production, l'existence d'une main-d'œuvre disponible, abondante en permanence et mobilisable sans délai en constitue une autre, parce que les entrepreneurs doivent pouvoir recruter de manière rapide et en plus dénicher de nouveaux talents qui augmenteront les chances de succès de leurs projets. Le déséquilibre entre offres de travail et demandes d'emploi est donc une autre caractéristique de ce régime d'activité.

Depuis 1980, le volume de l'emploi, compté en nombre de jours travaillés, a plus que doublé, mais dans le même temps, le nombre de travailleurs a crû encore plus rapidement. Ainsi, la croissance de l'emploi s'est accompagnée d'une augmentation plus forte encore du chômage, et du chômage indemnisé : le nombre de jours indemnisés a été multiplié par 11. Si cette corrélation est positive c'est que l'emploi s'est considérablement fragmenté : les contrats de travail sont plus courts, et la durée annuelle moyenne d'activité a diminué. Les intermittents font donc l'expérience d'un rationnement du travail et d'une concurrence exacerbée. Aussi, les situations individuelles de travail et de rémunération se dégradent et deviennent de plus en plus hétérogènes, qu'il s'agisse du montant des revenus, des temps de travail, de la longueur de la carrière, de la réputation, du recours à des emplois para- ou extra-artistiques pour l'obtention de revenus d'appoint. Dans un tel contexte de creusement des inégalités, l'unité du groupe des artistes-interprètes se fait autour du « régime d'emploi-chômage », qui est considéré comme un véritable statut à défendre.

Si dans le monde des arts et spectacles la relation contractuelle est toujours très temporaire, le système d'emploi n'est pourtant pas totalement désintégré et dérégulé. Il se caractérise, au contraire, par des mécanismes qui consolident les relations d'emploi et atténuent l'insécurité professionnelle. La flexibilité est, dans nombre de cas, atténuée par la récurrence de certains liens contractuels, noués avec des employeurs pivots. Les liens entre employeurs et salariés sont au final assez solides et consistants, ne serait-ce qu'en raison de leur proximité : ils ont des parcours professionnels assez proches, sont associés dans la création de projets artistiques, ont le sentiment d'appartenir à une même communauté professionnelle. Plus précisément encore, l'accès à l'assurance chômage est au cœur des transactions salariales, de la négociation sur la durée des contrats et sur le montant des rémunérations. Les parties ont en effet un intérêt convergent : être éligible à l'indemnisation pour les salariés, entretenir le réservoir de main-d'œuvre disponible pour les employeurs. Ainsi, la socialisation professionnelle suppose que chacun, salarié et employeur, acquiert la maîtrise des règles sophistiquées du système de protection sociale et se familiarise avec les arrangements optimisant la couverture assurantielle du risque de chômage. Système d'emploi hyperflexible et système de protection contre le chômage sont donc étroitement imbriqués jusqu'au plus profond des relations contractuelles, et le

statut d'intermittent qui les articule apparaît comme le fondement d'une identité partagée par tous les acteurs du monde des arts et spectacles. La couverture, particulièrement avantageuse relativement au régime général, du risque de chômage est donc la véritable clé de voûte de ce système d'emploi hyperflexible. Elle est aussi marquée par un déficit structurel et grandissant avec la croissance de l'emploi, d'autant plus que la négociation de contrats de plus en plus nombreux internalise les conditions et critères d'accès aux prestations d'assurance. Paradoxalement, la couverture du risque de chômage ne conduit pas à le limiter et le réduire, mais elle crée les conditions de diffusion et d'amplification du risque.

Le livre de Menger met à jour les mécanismes de production du déficit croissant et incontrôlable d'un régime assurantiel d'exception au terme d'une analyse sociologique très documentée du marché du travail des arts du spectacle. Cela le conduit à proposer des pistes de réforme orientées notamment autour d'une plus grande responsabilité des employeurs dans leurs pratiques contractuelles. Surtout, sa perspective sociologique adoptée nous éclaire sur les significations des formes d'emploi les plus flexibles. Car il montre clairement que la flexibilité salariale de l'intermittence ne peut être considérée ni comme la forme la plus avancée de la désintégration du contrat de travail, ni comme la manifestation la plus affirmée de la fin de la subordination du travailleur. Elle ne correspond ni au stade suprême du capitalisme ni à sa contestation la plus radicale ; car la relation d'emploi hyperflexible n'engage pas seulement les deux signataires du contrat. Elle est ternaire, parce que les transactions nouées entre salariés et employeurs engagent aussi l'assureur du risque de chômage qui, même s'il est tenu à l'écart des pratiques contractuelles, ou peut-être parce qu'il est sous-informé par rapport aux contractants, constitue un abri assurantiel efficace du salariat. Il représente une condition de fonctionnement d'un monde professionnel assis sur la précarité exacerbée, précisément parce qu'il sécurise cette précarité.

Didier Demazière

*CNRS, laboratoire Printemps, université de Versailles–Saint-Quentin-en-Yvelines,
47, boulevard Vauban, 78047 Guyancourt cedex, France
Adresse e-mail : didier.demaziere@printemps.uvsq.fr (D. Demazière).*